

DEMANDE DE TRANSFERT DE LA RESERVE ACQUISE APRES SORTIE DU SECTEUR DU METAL FONDS DE PENSION METAL OFP

SI VOUS QUITTEZ LE SECTEUR DU METAL (*) POUR UNE AUTRE RAISON QUE LA PENSION ET QUE VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE RESERVE ACQUISE SOIT TRANSFEREE, VOUS DEVEZ NOUS LE SIGNALER A L'AIDE DU FORMULAIRE CI-DESSOUS

(*) Toutes les entreprises relevant de la Commission Paritaire des constructions métallique, mécanique et électrique (C.P. 111)

Attention: la réserve acquise n'est jamais payée en liquide en cas de départ !

En cas de départ, vous disposez des options suivantes. Merci d'indiquer votre choix.

- option 1: Je souhaite laisser ma réserve acquise au Fonds de Pension Métal OFP. Si je choisis cette option, je n'ai pas d'autre démarche à entreprendre. Je ne dois donc pas compléter et renvoyer ce formulaire.

Couverture décès

En cas de décès avant l'âge de ma pension, la réserve acquise revient à mes survivants ou au bénéficiaire que j'ai désigné. Ce décès n'entraîne jamais une réduction de la réserve acquise.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur notre site internet (www.pfondsmet.be) ou dans notre brochure d'information.

- option 2: Je souhaite transférer ma réserve acquise à l'organisme de pension de mon nouvel employeur.
- option 3: Je souhaite transférer ma réserve acquise à l'organisme de pension du nouvel organisateur dont dépend mon nouvel employeur.
- option 4: Je souhaite transférer ma réserve acquise vers un organisme de pension qui répartit la totalité des bénéfices entre les affiliés proportionnellement à leurs réserves et limite les frais selon les règles déterminées par le Roi.
- option 5: Je souhaite laisser ma réserve acquise au Fonds de Pension Métal OFP et poursuivre le paiement des primes par l'intermédiaire du nouvel employeur.

(cette option n'est possible que si:

- vous avez été affilié au moins 42 mois auprès du Fonds de Pension Métal OFP
- il n'existe aucun engagement de pension chez le nouvel employeur)

Si vous optez pour cette possibilité, merci de prendre contact avec le Fonds de Pension Métal OFP

Veuillez noter que le rendement peut être modifié si vous ne faites pas la demande de transfert correctement dans les 30 jours suivant la première fiche de pension reçue après votre sortie du secteur !

D5

**DEMANDE DE TRANSFERT DE LA RESERVE ACQUISE
APRES SORTIE DU SECTEUR DU METAL
FONDS DE PENSION METAL OFP**

**SI VOUS QUITTEZ LE SECTEUR DU METAL (*) POUR UNE AUTRE RAISON QUE LA PENSION ET
QUE VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE RESERVE ACQUISE SOIT TRANSFEREE, VOUS DEVEZ NOUS
LE SIGNALER A L'AIDE DU FORMULAIRE CI-DESSOUS**

(*) Toutes les entreprises relevant de la Commission Paritaire des constructions métallique, mécanique et électrique (C.P. 111)

DONNEES PERSONNELLES

Nom-prénom:

Date de naissance: / / **Adresse:**

Tél. ou GSM: **Email:** @

N° de Registre National: • • -

J'ai quitté le secteur métal le / /

DONNEES POUR LE TRANSFERT (si option 2, 3 ou 4)

Nom de l'organisme de pension:

Adresse:

Numéro de compte de l'organisme de pension:

IBAN / / /

BIC

Communication/police n°:

Après avoir dûment rempli le document, je joins à celui-ci:

- une copie recto verso de ma carte d'identité
- une copie de mon formulaire C4 (du secteur du métal)
- le nom et l'adresse du nouvel employeur ou l'attestation de chômage
- copie de l'attestation d'adhésion à l'organisme de pension renseigné

Envoyer tous les documents au:

Fonds de Pension Métal OFP
Galerie Ravenstein 4/7
1000 BRUXELLES

Tél: 02 504 97 78
Fax: 02 504 97 75
Email: info@pfondsmet.be

Ce document est signé par

(signature-date)
(nom et prénom)

.....

D5